

TOPPS

Water Protection



POLLUTIONS PONCTUELLES

De bonnes pratiques agricoles
pour une meilleure qualité
de l'eau

Limiter les pollutions ponctuelles



2 gouttes d'un produit de protection des plantes (PPP) suffisent à contaminer un lac d'une superficie de 1 hectare et d'une profondeur de 1 mètre.

La présence de PPP dans l'eau pose problème, entre autres, dans le cadre de la production d'eau potable qui nécessite alors la mise en œuvre de traitements coûteux.

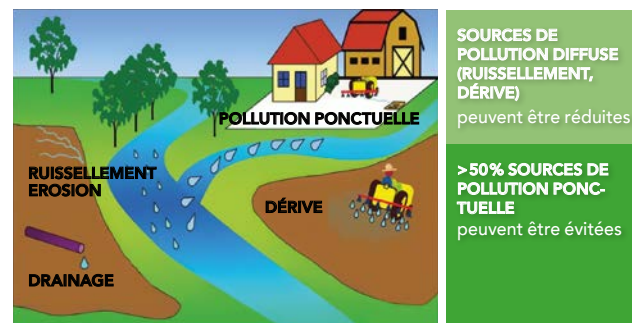
Par ailleurs, lorsque des matières actives sont détectées dans l'eau, il n'est pas rare que des restrictions d'utilisation soient imposées voire que l'agrément de certains produits utiles à nos cultures soit retiré.

Il est de la responsabilité de chacun d'utiliser durablement les PPP, afin d'éviter de contaminer l'eau et éviter ainsi des répercussions sur les activités de production, mais aussi et surtout sur la santé et l'environnement.

VOUS POUVEZ CONTRIBUER À LA PROTECTION DE L'EAU

Les projets TOPPS ont pour objectif de réduire les pollutions ponctuelles et diffuses de la ressource en eau par les Produits de Protection des Plantes (PPP). Ces projets visent à définir et promouvoir de bonnes pratiques agricoles (BPA) grâce à la mise à disposition d'informations, à des conseils, des démonstrations et des mises en pratique destinés aux agriculteurs, conseillers et autres intervenants.

Les principales sources de pollution des eaux par les PPP :



Les pollutions ponctuelles sont la plus grande source de contamination des eaux de surface. Des règles simples permettent pourtant de les éviter.

Bonnes pratiques

L'application de bonnes pratiques d'utilisation des PPP durant les 4 phases liées à l'application d'un produit est essentielle pour éviter la contamination des eaux de surface par des sources de pollution ponctuelle.

- Avant la pulvérisation
- Pendant la pulvérisation
- Après la pulvérisation
- La gestion des déchets

De bonnes
pratiques = une meilleure
qualité de
l'eau

AVANT LA PULVÉRISATION

Equipement

- Contrôler les filtres, les tuyaux, les buses, etc. Vérifier l'absence de fuite et effectuer les réparations nécessaires.
- Contrôler régulièrement le bon fonctionnement du matériel de pulvérisation (calibration).
- Choisir la bonne buse en fonction de la pression et du volume à pulvériser (l/ha).



Produit

- Respecter la dose prescrite sur l'étiquette du produit.
- Repérer les zones sensibles et tenir compte des zones tampons à respecter.
- Calculer le volume exact de bouillie nécessaire au traitement. C'est essentiel pour réduire les fonds de cuves à gérer en fin de chantier!

De bonnes pratiques = une meilleure qualité de l'eau

Remplissage du pulvérisateur

- Le remplissage du pulvérisateur doit avoir lieu, soit au champ, soit sur un sol recouvert d'une végétation herbacée, soit sur une aire étanche permettant de collecter les eaux contaminées par les produits de protection des plantes en vue de les traiter.
- Se tenir suffisamment éloigné des eaux de surface (fossés, rivières, mares, étangs, ...), des points d'entrée vers les eaux souterraines et le réseau d'égouttage.
- Avoir à disposition immédiate des matériaux absorbants afin de nettoyer immédiatement les pertes de produits.



- Ne jamais mettre en contact direct la source d'approvisionnement en eau et la bouillie (cuve intermédiaire, siphons, etc.).
- Éviter tout débordement.
- Utiliser un incorporateur pour préparer la bouillie de pulvérisation.
- Rincer les bidons et mesureurs à l'eau claire et ajouter l'eau de rinçage à la bouillie de pulvérisation.
- Laisser les étiquettes sur les bidons lors du rinçage.

PENDANT LA PULVÉRISATION

Eviter les pollutions ponctuelles

- Ne jamais pulvériser les bords de fossés et de cours d'eau.
- Respecter les zones tampons minimales imposées en Wallonie et les zones tampons indiquées sur l'étiquette des produits.
- Orienter correctement les buses de pulvérisation pour ne pas contaminer le matériel.



- Ne pas pulvériser est à l'arrêt.
- Arrêter la pulvérisation lors des demi-tours en bout de champ.
- En cas de fuites, arrêter la pulvérisation immédiatement et réparer sur une aire sécurisée.

Eviter la dérive, le ruissellement et l'érosion

- Voir les bonnes pratiques agricoles de TOPPS pour réduire la dérive de pulvérisation, le ruissellement et l'érosion.



APRÈS LA PULVÉRISATION

Dilution du fond de cuve

- Avant d'éliminer le fond de cuve, la concentration de celui-ci doit être divisée au moins par 100.
- Pour diluer le fond de cuve, il faut fractionner les apports d'eau claire et pulvériser, à chaque étape, le fond de cuve sur la parcelle qui vient d'être traitée, jusqu'au désamorçage de la pompe du pulvérisateur.
- Une fois dilué, le fond de cuve peut être éliminé au champ, sur un sol recouvert d'une végétation herbacée ou sur une aire étanche équipée d'un système de collecte des eaux contaminées par les produits de protection des plantes.



Afin de pouvoir rincer correctement le pulvérisateur, celui-ci doit être équipé d'une cuve de rinçage d'un volume au moins égal à 10% du volume de la cuve principale.

Effet de la dilution en 1, 2 ou 3 apports d'eau claire :



Rinçage/nettoyage interne et externe du pulvérisateur

- Préférer le rinçage au champ ou sur un sol recouvert d'une végétation herbacée.
- Si le rinçage est réalisé au champ, travailler à des emplacements chaque fois différents.
- Le remplissage et le nettoyage du pulvérisateur ne doivent jamais avoir lieu sur une surface pavée, bétonnée ou recouverte de gravier reliée à une eau de surface ou au réseau d'égouttage.

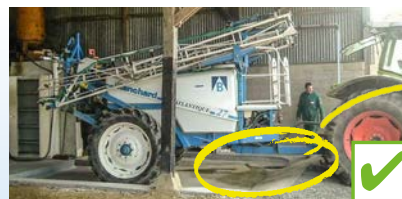


- Le pulvérisateur doit être rangé à l'abri de la pluie.

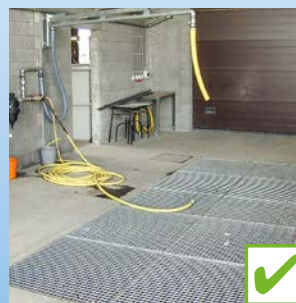
De bonnes pratiques = une meilleure qualité de l'eau

Aire de remplissage et de nettoyage du pulvérisateur à la ferme

- Le remplissage et le nettoyage du pulvérisateur à la ferme nécessitent l'installation d'une aire étanche, résistante mécaniquement et chimiquement permettant de collecter les eaux contaminées par les produits de protection des plantes (PPP) et de les stocker en vue de les traiter.
- Cette aire doit être équipée d'un système permettant de séparer les eaux contaminées par les PPP des eaux de pluie.



Aires étanches avec système de collecte des eaux contaminées par les PPP :



GESTION DES DÉCHETS

Gestion des eaux contaminées par les PPP

- Traiter les eaux contaminées par les produits de protection des plantes sur l'exploitation au moyen d'un système de traitement des effluents phytopharmaceutiques.
- Le choix d'un système de traitement dépend de plusieurs facteurs, parmi lesquels, la quantité et le type d'effluent produit sur une saison de pulvérisation, l'espace disponible, les coûts (investissement et fonctionnement), la facilité d'utilisation, ainsi que la possibilité de faire appel à un prestataire de service, etc.

HELIOSEC®



BIOFILTRE



PHYTOBAK



SENTINEL®



Exemples de systèmes de traitement.

Gestion des emballages vides

- Stocker les emballages vides, rincés et secs conformément aux instructions de AgriRecover. AgriRecover organise la collecte de ces emballages chaque année.
- Ne jamais brûler ni enterrer les emballages vides.

Gestion des produits de protection des plantes non utilisables (PPNU)

- Stocker séparément les produits périmés ou sans autorisation et les remettre à AgriRecover lors de la collecte qui a lieu tous les deux ans.
- Ne jamais jeter de résidu de produit dans le réseau d'égouttage.

Gestion des déchets solides contaminés par les PPP (hors emballages)

Stocker ces déchets dans des sacs fermés et les remettre à AgriRecover lors de la collecte des PPNU qui a lieu tous les deux ans.

Voir les instructions relatives aux campagnes de collecte de AgriRecover sur www.agrirecover.eu.

De bonnes pratiques = une meilleure qualité de l'eau

TOPPS

Water Protection



TOPPS est l'acronyme de Train Operators to Promote best management Practices and Sustainability

TOPPS est financé par l'European Crop Protection Association (ECPA)

TOPPS vise à réduire les transferts de produits de protection des plantes vers la ressource en eau.

Pour plus d'informations rendez-vous sur www.TOPPS-life.org.



PhytEauWal asbl
Chaussée de Namur 146
5030 Gembloux
Tél: +32 81 62 71 72
Fax: +32 81 61 58 47
www.phyteauwal.be
info@phyteauwal.be



ONTWERPEN & ADVIES IN LAND- & TUINBOUW

Inagro vzw
leperseweg 87
8800 Rumbeke-Beitem
Tél: +32 51 27 32 00
Fax: +32 51 24 00 20
www.inagro.be
info@inagro.be



Phytofar asbl
Diamant Building
Bd. A. Reyers 80
1030 Bruxelles
Tél: +32 2 238 97 72
Fax: +32 2 280 03 48
www.phytofar.be
info@phytofar.be



Une initiative de **European Crop Protection**

www.ecpa.eu